

### NOUVEAUX RENSEIGNEMENTS

#### **Nouveau site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA**

Le site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA a fait l'objet d'une refonte afin de le rendre plus convivial. Désormais, vous n'avez plus besoin de code d'utilisateur ni de mot de passe pour y accéder. Visitez le site Web d'Express Scripts Canada ou rendez-vous directement à l'adresse [www.fr.provider.express-scripts.ca](http://www.fr.provider.express-scripts.ca), que vous pouvez ajouter à vos signets aux fins d'accès futur.

#### **Mise à jour de la Liste de médicaments : changement du statut des comprimés de 150 mg de quétiapine**

À compter du 1<sup>er</sup> février 2016, les comprimés de 150 mg de quétiapine (DIN 02284251 et 02439174) seront retirés de la Liste des médicaments (LDM) du Programme des SSNA. Veuillez consulter la LDM pour savoir quels autres produits de quétiapine sont couverts.

#### **Remboursement des articles qui exigent une autorisation spéciale**

Le processus de traitement des demandes de paiement pour les articles d'ÉMFM qui exigent une autorisation spéciale comporte maintenant une étape pour valider la quantité et le nombre de jours d'approvisionnement. Vous remarquerez que deux colonnes ont été ajoutées à la lettre de confirmation de l'autorisation spéciale où figurent le nombre minimal de jours d'approvisionnement et la quantité minimale par demande de paiement.

La quantité ayant fait l'objet d'une demande de paiement sera vérifiée par rapport à la quantité minimale et le nombre minimal de jours d'approvisionnement qui ont été approuvés.

- Si la quantité minimale indiquée sur la demande de paiement est supérieure ou égale à la quantité minimale permise par demande, la demande sera acceptée pourvu que le fournisseur respecte toutes les autres conditions. Si la quantité minimale indiquée sur la demande de paiement est inférieure à la quantité minimale permise par demande, la demande sera rejetée.
- Si le nombre de jours d'approvisionnement indiqué sur la demande de paiement est égal ou supérieur au nombre minimal de jours d'approvisionnement permis par demande, la demande sera acceptée pourvu que le fournisseur respecte toutes les autres conditions. Si le nombre de jours d'approvisionnement indiqué sur la demande de paiement est inférieur au nombre minimal de jours d'approvisionnement permis par demande, la demande sera rejetée.

- Si la demande de paiement est rejetée, le système affichera le nouveau code de réponse de l'APhC et le message : UN - DEMANDE DE PAIEMENT NON CONFORME AUX CRITÈRES DE L'AS.

Pour que le traitement des demandes de paiement soit bien effectué, ces dernières doivent respecter toutes les conditions précisées dans la lettre de confirmation de l'autorisation spéciale. Les autres étapes du processus de demande d'autorisation spéciale demeurent inchangées.

#### **Rapport annuel 2013-2014 du Programme des SSNA**

Les fournisseurs peuvent consulter le Rapport annuel du Programme des SSNA. Ce document présente des données nationales et régionales sur les bénéficiaires admissibles, ainsi que les données sur l'utilisation et les dépenses liées aux prestations du Programme. Ce rapport fait également état des travaux du Programme des SSNA en matière de sécurité des bénéficiaires. Rendez-vous à l'adresse [www.hc-sc.gc.ca/fnih-spnia/pubs/nihb-ssna/2014\\_rpt/index-fra.php](http://www.hc-sc.gc.ca/fnih-spnia/pubs/nihb-ssna/2014_rpt/index-fra.php) pour consulter le Sommaire du Rapport annuel 2013-2014. Vous pouvez également demander un exemplaire du rapport à cette adresse.

### RAPPELS

#### **Mise à jour de vos renseignements**

Si vos renseignements ont changé, veuillez remplir et soumettre le Formulaire de modification des renseignements sur le fournisseur de services de médicaments et d'ÉMFM, accessible en cliquant sur : <http://fr.provider.express-scripts.ca/documents/MedicalSuppliesandEquipment/Forms/French/Formulairedemodificationdesrenseignementsurle fournisseurdeservicesdemédicamentsetd%E2%80%99EMFM.pdf>.

**Vous trouverez les coordonnées d'Express Scripts Canada ainsi que celles du Programme des SSNA à la dernière page du présent bulletin.**

## COORDONNÉES DU PROGRAMME DES SSNA ET D'EXPRESS SCRIPTS CANADA

### EXPRESS SCRIPTS CANADA Centre d'appels à l'intention des fournisseurs

*Veillez avoir votre numéro de fournisseur sous la main.*

#### Questions et réinitialisation du mot de passe

1 888 511-4666

#### Heures d'ouverture prolongées - Services de médicaments

Du lundi au vendredi,  
de 6 h 30 à minuit, heure de l'Est.

Les samedis, dimanches et jours fériés,  
de 8 h à minuit, heure de l'Est.

#### Heures d'ouverture prolongées - Services d'ÉMFM

Du lundi au vendredi,  
de 6 h 30 à 20 h 30, heure de l'Est,  
à l'exclusion des jours fériés.

#### Demandes de paiement pour services de médicaments et d'ÉMFM

#### Postez les demandes de paiement pour médicaments à l'adresse suivante :

Express Scripts Canada

Demandes de paiement pour médicaments des SSNA  
C. P. 1353, succursale K, Toronto, ON M4P 3J4

#### Postez les demandes de paiement pour ÉMFM à l'adresse suivante :

Express Scripts Canada

Demandes de paiement pour équipement médical et  
fournitures médicales des SSNA

C. P. 1365, succursale K, Toronto, ON M4P 3J4

#### Service des relations avec les fournisseurs de services de médicaments et d'ÉMFM et ententes avec les fournisseurs

#### Télécopiez les ententes dûment remplies au

numéro sans frais suivant : 1 855 622-0669

#### Autre correspondance

#### Postez toute autre correspondance à l'adresse suivante :

Express Scripts Canada  
5770, rue Hurontario, 10<sup>e</sup> étage  
Mississauga, ON L5R 3G5

#### Formulaires des SSNA

Téléchargez les formulaires des SSNA à partir du  
site Web des fournisseurs et des demandes de  
paiement du Programme des SSNA, ou  
communiquez avec le Centre d'appels  
à l'intention des fournisseurs.

[www.fr.provider.express-scripts.ca](http://www.fr.provider.express-scripts.ca)

### PROGRAMME DES SSNA - SERVICES DE MÉDICAMENTS

#### Centre des exceptions pour médicaments

#### DEMANDES D'AUTORISATION PRÉALABLE pour médicaments

1 800 281-5027 (Français)

1 800 580-0950 (Anglais)

Télécopieur : 1 877 789-4379

#### Bureaux régionaux de Santé Canada

#### DEMANDES D'AUTORISATION PRÉALABLE Services d'ÉMFM

Alberta	1 800 232-7301
Manitoba	1 800 665-8507
Ontario	1 800 881-3921
Provinces de l'Atlantique	1 800 565-3294
Québec	1 877 483-1575
Saskatchewan	1 866 885-3933
Territoires du Nord-Ouest/Nunavut	1 888 332-9222
Yukon	1 866 362-6717

#### DEMANDES RELATIVES aux médicaments et à l'ÉMFM

Alberta	1 780 495-2694
	1 800 232-7301
Manitoba	1 800 665-8507
Ontario	1 800 881-3921
Provinces de l'Atlantique	1 902 426-2656
	1 800 565-3294
Québec	1 877 483-1575
	1 514 283-1575
Saskatchewan	1 306 780-8294
	1 866 885-3933
Territoires du Nord-Ouest/Nunavut	1 888 332-9222
Yukon	1 866 362-6717

#### Régie de la santé des Premières Nations de la Colombie-Britannique

#### DEMANDES D'AUTORISATION PRÉALABLE

Colombie-Britannique	1 888 299-9222
----------------------	----------------

#### DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Colombie-Britannique	1 604 666-3331
	1 800 317-7878